



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINTES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 8 juin 2021

Date de convocation : mercredi 2 juin 2021

Délibération n° CC_2021_109
Nomenclature : 7.1.2

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 52

Votants : 60

Pouvoirs :

Mme Annie GRELET à M. Jean-Luc FOURRE, M. Pascal GILLARD à M. Fabrice BARUSSEAU, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE à M. Pierre DIETZ, M. Charles DELCROIX à M. Joël TERRIEN, Mme Dominique DEREN à M. Ammar BERDAI, M. Jean-Philippe MACHON à M. Philippe ROUET, M. Jean-Pierre ROUDIER à Mme Céline VIOLETT, Mme Véronique TORCHUT à Mme Marie-Line CHEMINADE

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Budget Annexe « ZA La Sauzaie » -
Décision modificative N° 1 - Exercice 2021

Le 8 juin 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni à distance en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Eric PANNAUD, 1^{er} Vice-Président.

Présents :

M. Eric PANNAUD, M. Bruno DRAPRON, M. Bernard COMBEAU, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, M. Jean-Claude DURRAT-SPRINGER, M. Alain MARGAT, M. Eric BIGOT, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, Mme Claudine BRUNETEAU, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINIAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Cyrille BLATTES, M. Alexandre GRENOT, M. Jacki RAGONNEAUD, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, M. Jean-Claude LANDREIN, M. Raymond MOHSEN, M. David MUSSEAU, Mme Mireille ANDRE, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, M. Ammar BERDAI, Mme Florence BETIZEAU, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Philippe CREACHCADEC, M. Laurent DAVIET, M. Pierre DIETZ, M. François EHLINGER, M. Pierre MAUDOUX, Mme Evelyne PARISI, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, Mme Céline VIOLETT, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Pierre HERVE, M. Michel ROUX, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

M. Gaby TOUZINAUD, M. Stéphane TAILLASSON, M. Rémy CATROU et M. Patrick PAYET,

Secrétaire de séance : M. Bernard COMBEAU

RAPPORT

Le rapporteur expose que le compte administratif 2020 du Budget annexe ZA La Sauzaie a fait apparaître le résultat de clôture.

Ainsi, la décision modificative proposée au vote, reprend l'affectation des résultats constatée à la clôture de l'exercice 2020 pour la section d'investissement

En outre, les décisions modificatives sont des documents budgétaires qui permettent d'ajuster les

crédits votés précédemment, à la hausse comme à la baisse, et ceci pour les deux sections concernées soit le fonctionnement et l'investissement.

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1612-11,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M14,

Vu le budget primitif 2021 voté le 30 mars 2021, par délibération n°2021-37 du Conseil Communautaire,

Vu le compte administratif 2021 du Budget Annexe ZA La Sauzaie, voté le 8 juin 2021, par délibération n°2021-XX du Conseil Communautaire,

Vu la délibération n°2021-XX du Conseil Communautaire en date du 8 juin 2021 portant affectation des résultats de l'exercice 2021 du Budget Annexe ZA La Sauzaie,

Considérant qu'il convient de prendre en compte l'affectation du résultat,

Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 1^{er} juin 2021,

Le rapport ci-dessous expose les motifs,

- La section de fonctionnement n'enregistre pas de mouvements.
- La section d'investissement s'équilibre à 559 201,49 €.
 - Les dépenses comprennent la reprise du besoin de financement reporté N-1 suite à l'affectation des résultats pour 559 201,49 €.
 - Les recettes intègrent l'équilibre par l'emprunt de la section d'investissement pour 559 201,49 €.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

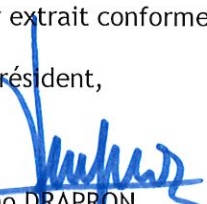
- D'adopter la décision modificative n° 1 du Budget Annexe ZA La Sauzaie pour l'exercice 2021 par chapitre pour la section d'investissement, conformément aux éléments ci-dessus mentionnés.

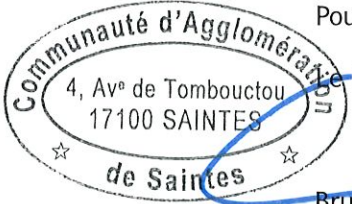
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de ces propositions par :

- 59 Voix pour
- 1 Voix contre (M. Pierre DIETZ au nom de Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE)
- 0 Abstention
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Président,

Bruno DRAPRON



Communauté d'Agglomération
4, Av^e de Tombouctou
17100 SAINTES
de Saintes

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.